



**REGLEMENT**  
**35<sup>èmes</sup> FOULEES DE BAYEUX**  
**DIMANCHE 17 MARS 2019**



**Art. 1 – INSCRIPTIONS.**

Les inscriptions en ligne sont ouvertes sur notre site internet (**recommandé**) : pour toutes les courses payantes (paiement sécurisé) et les courses enfants qui sont gratuites.

Les engagements par téléphone sont acceptés du Lundi 11 mars au vendredi 15 mars de 9h à 18h.

Les bulletins d'inscription papier sont disponibles chez nos partenaires : Mairie (service des sports) et Office de Tourisme de Bayeux, Centre Leclerc de Bayeux, Crédit Agricole de Normandie (agence de Bayeux), magasin Score de Caen. Ils paraîtront également dans certaines éditions de la presse (Manche Libre et Bessin Libre).

Les bulletins d'inscriptions devront être adressés accompagnés du règlement à :

**Foulées Bayeux Organisation – 2 rue de la poissonnerie - 14400 BAYEUX**

Ils peuvent être déposés également dans une urne prévue à cet effet à l'Agence du Crédit Agricole de Bayeux ou au Centre Leclerc à Bayeux

Seules les inscriptions individuelles pourront s'effectuer sur place le jour de la course. Clôture 15mn avant le départ.

**Art. 2 - DROIT D'ENGAGEMENT** : Voir bulletin d'inscription individuel.

**Art. 3 - HORAIRES** : voir programme des épreuves.

**Art. 4 - RETRAITS et PORT des DOSSARDS**

Le port du dossard est obligatoire (pas de dossard, pas de classement). Il doit être visible et porté devant.

Retraits du vendredi 15 mars de 14h00 à 18h00 et samedi 16 mars de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- ✓ Agence du Crédit Agricole de Bayeux (6 rue du marché) pour les courses « n°7 Benjamins », « n°8 féminine la Reine Mathilde » et « n°9 minimes/Cadets Cadettes ».
- ✓ Lycée Jeanne D'arc de Bayeux (10 rue d'Eterville à proximité de la Place St Patrice) pour toutes les autres courses.

Retraits du dimanche matin 17 mars à partir de 10h00 pour toutes les courses

- ✓ Lycée Jeanne D'arc de Bayeux 10 rue d'Eterville (à proximité de la Place St Patrice).

**IMPORTANT** : La **carte d'identité est obligatoire lors du retrait du dossard pour le 10Km et le Semi marathon.**

**Art. 5 – LICENCES OU CERTIFICAT MEDICAL.**

**Attention** : Hormis les détenteurs des licences suivantes (présentation obligatoire):

- ✓ **Licence Athlé compétition, Athlé Running, Athlé entreprise ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivrés par la FFA**
- ✓ **Licence sportive délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
- ✓ **Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

**Les autres licences sportives ne seront pas acceptées.**

Pour les coureurs non-licenciés ou les coureurs avec une licence qui ne rentre pas dans le cadre décrit ci-dessus, un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition est obligatoire pour toute inscription (ou sa photocopie).

**ART. 6 – PARTICULARITES du 10 Km « La Manche Libre » et SEMI MARATHON « Alain BUCHART »**

- Circuit conforme selon le protocole IAAF.

- Qualificatif pour les Championnats de France.

- Ravitaillement et épongeage : tous les 5 kilomètres

- Secours : 1 médecin sur l'épreuve et 1 kiné ; secouristes UNASS14 ; SMUR à proximité immédiate

Les résultats seront adressés, sur demande, aux clubs participants. (Consultables dès le lundi sur [www.fouleesbayeux.com](http://www.fouleesbayeux.com))

**Attention** : Pour le Semi-Marathon « Alain BUCHART », la durée limite de l'épreuve est fixée à 2h15. Après le passage du véhicule de fin de course, les coureurs devront se conformer aux règles du code de la route.

**Art. 7 - LES CLASSEMENTS et CHALLENGES.**

- CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Il sera établi un classement individuel pour toutes les catégories et courses inscrites au programme.

Courses n°1 à 7 et n° 9 : (courses jeunes) : remise de coupes, médailles et lots aux 3 premiers.

Courses n° 8 «5 km La Reine Mathilde », n°10 : « 10km La Manche Libre » et n°11 : « Semi-marathon Alain BUCHART » → se reporter à la grille de récompenses.

**Attention :**

- ✓ Suiveurs à vélos interdits.
- ✓ Les animaux sont interdits sur les courses.
- ✓ Le numéro de licence est obligatoire pour les licenciés FFA. " Pas de numéro de licence, pas d'homologation de performance et pas de qualification au Championnat de France".

Un juge-arbitre des « Courses Hors Stade » sera présent, ses décisions seront sans appel.

L'organisateur s'engage à respecter la réglementation conformément au règlement de la fédération CNCHS de l'année en cours.

- **CLASSEMENTS NORMANDIE**

Les classements Normandie (hommes et femmes) sont réservés aux coureurs de nationalité française, licenciés dans un club normand ou domiciliés en Normandie pour les non licenciés.

- **CHALLENGE ENTREPRISES**

Il est calculé sur les 3 PREMIERS DE L'ENTREPRISE de la course 10 « 10 km « La Manche Libre », toutes catégories confondues (hommes et femmes) par addition des temps à l'arrivée.

Le challenge sera remis à l'équipe classée 1<sup>ère</sup>. Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> recevront une coupe.

**Important :** Ne participeront au challenge que les coureurs inscrits collectivement au nom de l'entreprise (utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site [www.fouleesbayeux.com](http://www.fouleesbayeux.com)).

- **CHALLENGE FAMILLE** - sur l'ensemble des courses

Un challenge « Famille » sera décerné à la famille (ascendants, descendants, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins germains, et leurs conjoints) ayant le plus de coureurs classés. (4 coureurs au minimum - en cas d'égalité, par addition des places)

**Important :** Ne participeront au challenge que les coureurs inscrits collectivement au nom de la Famille (utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site : [www.fouleesbayeux.com](http://www.fouleesbayeux.com) )

- **CHALLENGE INTER ECOLES** réservé aux élèves (courses 1 à 7 et 9). Voir le bulletin d'engagement des écoles.

**ART. 8 – REMISES DES PRIX.**

- Courses 1 à 9 : les prix seront remis à l'issue de chaque épreuve.

- Courses 10 km « La Manche Libre » et semi-marathon « Alain BUCHART » : les prix seront remis à partir de 17h15, à **l'ESPACE ST PATRICE** (près de la ligne de départ du semi-marathon), **uniquement le jour de la course.**

**La présence des bénéficiaires est obligatoire.**

**Art. 9 – DOTATIONS :** Primes espèces, Bons d'Achat, lots. Voir la grille des récompenses.

**Art. 10 – CONTROLE ANTIDOPAGE :** En cas de contrôle antidopage, les primes seront suspendues dans l'attente des résultats des contrôles.

**Art. 11 - VESTIAIRES/DOUCHES :** Salle des sports Pierre de Coubertin (voir plan).

**Art. 12 – STATIONNEMENT.** Parkings à proximité immédiate (voir plan).

**Art. 13 - ANNULATION DE L'EPREUVE**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement d'inscription ne serait effectué et aucune indemnisation ne serait versée.

**Art. 14 - RESPONSABILITE :** la validation d'une inscription sur internet ou la signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement et de l'ensemble des dispositions des courses.

**Art. 15 - LITIGES :** Tout litige sera tranché par le juge arbitre FFA « courses hors stade ».

**Art. 16 - DROITS D'IMAGE :**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

**ART. 17 – Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)**

Conformément à la nouvelle loi européenne de la protection des données mise en place le 25 mai 2018, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Nous sommes amenés à vous adresser des informations sous forme de « Newsletter ». Vous pouvez refuser ces envois en nous le signalant par mail à : [contact@fouleesbayeux.com](mailto:contact@fouleesbayeux.com)